

DENISE VERTE

Lettre d'information
de l'association

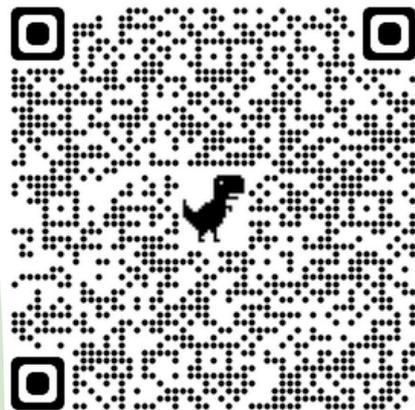
**4 531 €
collectés
grâce à vous.**

Merci!

**La cagnotte est ouverte
jusqu'au 8 février**

***Une semaine pour en
parler un max !***

La cagnotte lancée sur la plateforme en ligne Kisskissbankbank permet d'assurer une partie des frais de justice. Nous contestons devant le tribunal administratif l'ineptie d'un immeuble à Camon de 15 m de haut et 54 places de parkings à la porte d'entrée des Hortillonnages. Un projet - une ineptie ! - porté par la mairie qui n'a fait l'objet d'une aucune concertation.



Denise Verte



StopBetonCamon

RENDEZ-VOUS

Audience au tribunal administratif le 19 septembre

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS A FIXÉ L'AUDIENCE AU MARDI 19 SEPTEMBRE À 10H.

Suite au dépôt du recours contentieux par l'avocate Maître Abiven, le tribunal administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier) a déjà fixé la date de l'audience qui se tiendra le 19 septembre prochain. Un rendez-vous qui devra être confirmé un mois avant l'échéance.

Ce recours, porté par dix requérants (il faut avoir "intérêt à agir" selon les termes juridiques, par exemple être un voisin immédiat) ainsi que par l'Association de sauvegarde des Hortillonnages (APSSEH) et



SOS Hortillonnages, conteste le permis de construire accordé le 15 juillet par la mairie de

et fait suite à un recours gracieux envoyé au maire de Camon qui l'a rejeté le 25 octobre.

Parmi ce que nous contestons :

- **Une modification du PLU faite avec le minimum de communication qui touchait spécifiquement les parcelles du futur projet immobilier.**
- **Une modification opérée en méconnaissance du plan de prévention des risques naturels d'inondation.**
- **La non-compatibilité de ce projet aux proportions inédites par rapport à son milieu.**



Que la Venise Verte batte en retraite !

Le projet immobilier dit La Venise Verte est encore méconnu de certains habitants. Le sujet a d'ailleurs été sciemment évité lors de la cérémonie des vœux du maire. D'ailleurs, le projet ne figurait pas dans le programme municipal des élections de 2020 alors que les choses étaient lancées et que le PLU avait été modifié en ce sens. Petit rappel synthétique d'une ineptie.



Cinq niveaux face au fleuve !

Vue latérale



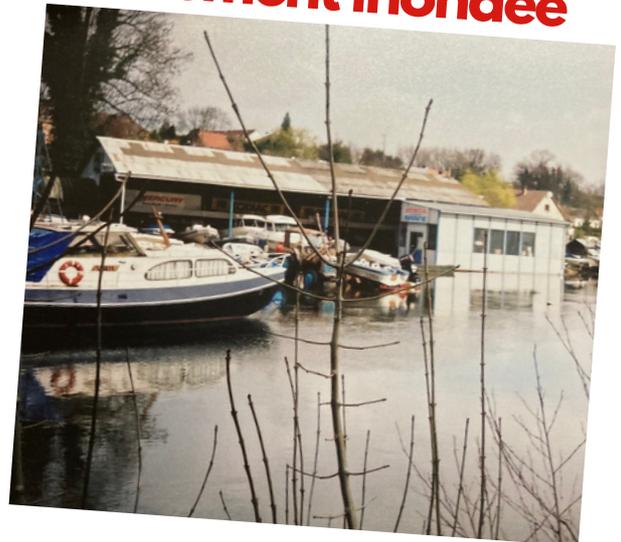
Vue depuis le chemin de la Fontaine. La construction s'élève bien sur cinq niveaux. Les rares vues communiquées veulent montrer une intégration minimisée dans le paysage. Mais ces 31 logements (70 m de long) barrent la vue sur les étangs.

Un parking de 54 places, presque autant que le parking de la mairie



La rue René Gambier est inadaptée à un surplus de trafic.

La berge en 2001, totalement inondée



Denise Verte présente aux vœux...

Pour le maire de Camon, lutter contre cette bétonisation des bords de Somme et dénoncer le manque de concertation sur un tel projet ce sont juste :

"Des égoïsmes dissimulés derrière des thématiques à la mode"

Jean-Claude Renaux, le 13 janvier lors de la cérémonie des vœux

Le réchauffement climatique est donc, selon l'élu, une thématique à la mode.

Sa binôme au Conseil départemental, l'écologiste Esra Erçan, présente à la tribune à ses côtés, a dû ravalé sa salive.



De nouveaux soutiens discrets mais convaincus

"Je n'ose pas m'afficher à Camon avec Denise Verte vu mon métier mais je vous soutiens !" Une Camonoise venue à notre rencontre lors des vœux et qui a contribué à la cagnotte.

CAMON

Une cérémonie des vœux sous surveillance

C'est une cérémonie des vœux particulière que le maire a présidée, vendredi 13 janvier, alors que le projet de construction de 31 logements est contesté au tribunal administratif.



Le maire de Camon Jean-Claude Renaux (en costume bleu) a accueilli chacun de ses administrés.

TÉRÉZINHA DIAS

Les deux camps s'étaient mis d'accord chacun de leur côté. La traditionnelle cérémonie des vœux du maire n'était ni le lieu ni le moment de parler de ce qui agite actuellement la commune de Camon : le projet de construction d'un programme de 31 logements sur le site du marais aux boueux porté par la municipalité. Un projet vivement contesté par l'association La Denise Verte qui a déposé un recours au tribunal administratif.

ESPRIT D'APAISEMENT

Pourtant, une atmosphère particulière planait ce vendredi soir sur la salle Louis-Aragon où de nombreux habitants sont venus écouter l'édile Jean-Claude Renaux fêter le cap de cette nouvelle année, sous la surveillance très discrète d'agents des renseignements généraux, toujours présents sur les événements sensibles. Car mi-décembre, lors du conseil municipal, ce dernier avait menacé, en cas de perturbations, d'évacuer les membres de l'association venus l'abandonner de « ce projet qui menace ce site naturel situé aux portes des Hortillonages ». Mais vendredi soir, la vingtaine de membres de la Denise Verte est venue sans banderoles et dans un esprit d'apaisement.

"On essaie de nous faire passer pour des zadistes pour mieux nous discréditer"

Un membre de l'association La Denise Verte

« Il est vrai qu'on avait pensé à faire quelque chose et puis on s'est ravisé parce qu'on a estimé que ce n'était pas l'endroit pour cela. Mais il était important que l'on soit présent pour marquer le coup et montrer que nous participons habituellement à la vie locale. Notre recours au tribunal est tout à fait réglementaire, la loi nous permet de le faire. Alors pourquoi vouloir aujourd'hui nous faire passer pour des zadistes », reproche l'un des membres de l'association.

TIRER CAMON VERS LE HAUT

S'il n'a jamais évoqué clairement la contestation dans son discours, Jean-Claude Renaux ne s'est pas privé de leur rappeler qu'il était un capitaine de navire très bien élu en 2020 de 87 % des suffrages exprimés. « Fur ont accordé à la majorité municipale une incontestable légitimité pour prendre toutes les décisions au nom de l'intérêt général », a-t-il lancé, insis-

tant sur sa volonté de tirer Camon vers le haut.

« Ce n'est pas un long fleuve tranquille, des incompréhensions, parfois des oppositions peuvent se manifester. Il faut faire avec, tenir la barre, avancer, et résister aux intérêts partisans. Attention à ne pas freiner, par des attitudes de repli, des égoïsmes dissimulés derrière des thématiques à la mode, le mouvement de modernisation de notre commune. Arrêter cette dynamique, c'est régresser et isoler Camon dans une vision passéiste et régressive », a poursuivi le maire pour qui cette contestation ne reflète pas la vision des habitants de la commune.

ABSENCE DE CONCERTATION

C'est justement ce que lui reproche l'association qui dénonce l'absence de concertation sur ce projet « décidé au pire moment, en plein Covid ». « On nous a privés d'un débat crucial pour l'avenir de Camon. Et on sent aujourd'hui une volonté de nous isoler. Mais ce n'est pas une bataille contre le maire de Camon que nous menons. On se bat nous aussi pour le bien commun et l'intérêt général car ce projet n'imposera pas que les Camonois mais et d'Amiens Métropole qui viennent piquer-niquer et se promener avec plaisir sur ce site que l'on doit absolument préserver », martèle Marie-Madeleine Fabre, présidente de la Denise Verte.

"C'est parce qu'on ne respecte pas les habitants qu'il y a autant de recours"

La phrase est signée Rémi Cardon (Courrier Picard du 26/09/22). Le sénateur et conseiller municipal de Camon évoque les projets éoliens. Une déclaration en forme de comble quand on sait que Rémi Cardon a voté pour la Denise Verte et ses logements d'hyper standing, qu'il a refusé de recevoir notre collectif et que, depuis, il se fait bien discret sur le sujet.

DENISE VERTE

DENISE VERTE



association.deniseverte@gmail.com



deniseverte.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

